

# CONSEIL MUNICIPAL du 3 AVRIL 2015

## 03/04/2015

**Excusés:** C. Maître (procuration A. Martin), L. Laporte

### **Compte de gestion 2014**

Présenté par le Maire, adopté à l'unanimité.

### **Compte administratif 2014**

Présenté par l'Adjoint aux finances, adopté à l'unanimité.

### **Budget primitif 2015**

(voir tableaux en pages suivantes)

Adopté à la majorité avec augmentation de la part communale sur les taxes habitation, foncier bâti, foncier non bâti) limitée à 1%.

### **Modification des entrées de bourg**

Dans le cadre de l'aménagement des carrefours de la route de Charbonnier, les services départementaux proposent un déplacement des panneaux d'entrée avec réduction progressive de la vitesse de 90 à 70, puis à 50 km/h.

Le Conseil approuve en partie cette modification; pour les points restant à discuter, un nouveau contact sera pris avec les services concernés.

### **Temps activités périscolaires (TAP)**

Pour l'année scolaire en cours, les TAP se déroulent chaque jour pendant 45 minutes. Comme annoncé en début d'année, cette situation était appelée à évoluer en fonction du Projet éducatif de Territoire.

Pour la prochaine rentrée, la Communauté de Communes propose aux communes qui le souhaitent de conventionner autour d'un projet commun en organisant des activités au Pôle Enfance Jeunesse, sur un seul après-midi par commune (vendredi pour Le Breuil).

Chaque commune peut également choisir de ne pas conventionner, ce qui, au vu des difficultés de fonctionnement rencontrées cette année, signifierait pour notre commune un temps de garderie à déterminer ultérieurement. Afin de recueillir l'avis des parents concernés, le Maire a adressé un courrier à chaque famille.

D'ores et déjà, le Conseil se prononce pour une convention avec la CCLVA, en attendant le prochain Conseil d'école dont l'avis sera déterminant.

### **Questions diverses**

-Modification des **statuts de la CCLVA** sur la politique du logement, du cadre de vie, des actions de médiation du patrimoine dans le cadre de l'évolution du pays d'Issoire Val d'Allier en Pôle d'Equilibre territorial et rural: approuvée à l'unanimité.

-**Loyers** des appartements de l'école et de l'ancienne mairie fixés pour l'année en cours.

-**Rénovation de l'école:** la subvention demandée pour les travaux d'isolation et de rénovation de l'électricité a été accordée par l'Etat

-**Nuisances sonores de l'A75:** après contact avec les services compétents, les habitations antérieures à 1978 peuvent bénéficier d'aide à l'isolation phonique (fenêtres); le Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement actuel (2012/2017) ne prévoyant aucune action sur l'A75, une demande sera faite pour le prochain Plan.